



**PRÉFÈTE  
D'INDRE-  
ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **ARRÊTÉ**

**Autorisant des établissements visés à l'article 40 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié à accueillir du public pour la restauration au bénéfice exclusif des professionnels du bâtiment ou des travaux publics**

La préfète d'Indre-et-Loire  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités locales ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.3131-2 et suivants et L.3136-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

**Vu** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

**Vu** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Marie Lajus en qualité de préfète d'Indre-et-Loire ;

**Vu** l'urgence ;

**Considérant** que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

**Considérant** le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-Cov-2 ;

**Considérant** que face à la dégradation rapide et alarmante de la situation sanitaire, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré sur l'ensemble du territoire de la République par décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 ;

**Considérant** l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tout comportement de nature à augmenter ou à favoriser les risques de contagion, en particulier lors des repas ou dans des espaces confinés,

**Considérant** que la période hivernale accentue les difficultés des professionnels du bâtiment et des travaux publics pour se restaurer sur la pause de midi dans des conditions d'hygiène et sanitaires conformes aux préconisations des décrets susvisés,

**Considérant** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié autorisant les établissements visés au I de l'article 40 à accueillir du public pour la restauration collective en régie ou sous contrat,

**Considérant** que les fédérations professionnelles du bâtiment, des travaux publics proposent de conventionner avec les restaurateurs du département d'Indre-et-Loire dans le strict respect des protocoles sanitaires renforcés édictés le 28 janvier 2021 et de limiter ce dispositif aux seuls salariés détenteurs d'une carte professionnelle établie par l'employeur,

**Considérant** que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances afin de prévenir et limiter les conséquences et les menaces possibles sur la santé de la population ;

**Considérant** qu'il appartient au préfet de prévenir les risques de propagation des infections par des mesures adaptées, nécessaires et proportionnées;

**Considérant** que les données disponibles auprès de Santé publique France confirment une circulation active et intense du virus dans le département d'Indre-et-Loire avec des taux au-delà des seuils d'alerte ; qu'au 25 janvier, le taux d'incidence départemental était de 180,2/100 000 habitants ; que le taux de positivité des tests s'établissait à 6,5%.

Sur proposition du directeur de cabinet,

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des établissements visés au I de l'article 40 autorisés à accueillir du public pour la restauration collective en régie ou sous contrat au bénéfice exclusif des professionnels du bâtiment et des travaux publics de 11H à 14H30, est annexé au présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de deux mois à compter de sa publication:

- soit d'un recours gracieux auprès de la préfète ;
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur ;
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans, lequel peut être saisi par voie numérique sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5** : La secrétaire générale de la préfecture, le directeur de cabinet de la préfète, le sous-préfet de Loches, le sous-préfet de Chinon, la directrice départementale de la sécurité publique d'Indre-et-Loire, le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale d'Indre-et-Loire, les maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire, et dont copie sera transmise au directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire et au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Tours.

Tours, le 2 janvier 2021

  
Marie LAJUS

ENTREPRISES	NOM	TELEPHONE	MAIL	COMMUNES	SUPERFICIE	JAUGE D'ACCUEIL en instantané
BAR TABAC HOTEL DE VILLE	BLINEAU	06 83 20 42 96	bar.tabac.hoteldeville@orange.fr	CHAMBRAY LES TOURS	120 m²	30
LE CUBRICK	HOTTON	06 63 18 56 76	francois@cubrick.fr	TOURS		
LE REVE DE ZAZA	DEMAJ	06 60 32 16 30	lerevedezaza@laposte.net	CONTINVOIR	36 m²	
LE RELAIS DE TOURS NORD	JUDES	06 07 82 56 82	syjudes@orange.fr	TOURS NORD	180	45
LE SAINT ELOI	VALLEE	07 89 05 11 04	helene.vallee37@hotmail.fr	TOURS	192 M²	48
IBIS STYLES TOURS CENTRE	SIMON	02 47 05 50 05	christophe.simon@accor.com	TOURS	100 M²	25
LE SAINT MANDÉ	GAUTHIER	02 47 59 18 58	lesaintmande@orange.fr	FERRIERE LARCON	40 m²	10
HOTEL DU MAIL	BERTAULT	06 67 90 29 94	auberger.du.mail.luzille@orange.fr	LUZILLÉ		
LE CAFE CONCEPT	GAURIER	06 74 35 36 35	recrutement@lecafeconcept.fr	TOURS	60 m²	15
MY FOOD	RALIN	06 63 10 11 67	myfoodralin@gmail.com	MONTS		
O PALAIS	HELMSTETTER	06 20 69 90 70	brasserieopalais@gmail.com	TOURS	220 M²	55
THE PEOPLE HOSTEL	GIROUX	06 28 52 78 74	tours@thepeoplehostel.com	TOURS	250 m²	64
LE HANGAR	LEMESLE		vanessalem@live.fr	AVOINE		
A COTE	FORGET	06 21 84 06 50	restaurantacote@laposte.net	PARCAY MESLAY	200 m²	50
LA TABLE DES AUBUIS	JOPEK	06 69 30 95 19	greg.iop@hotmail.fr	CHAMBRAY LES TOURS	260 M²	60
LA TABLE D'ANNABELLE	SADY	06 18 09 24 80	annabellecuisine@gmail.com	TROGUES		
MA PAUSE DEJ	GAUTILLOT	06 98 4019 09	mapausedej.restaurant@gmail.com	TOURS NORD	100 M²	25
LE BOUCHON	LALLEMAND	06 15 08 77 58	lallemand.christophe37@gmail.com	ST CYR SUR LOIRE		
LE MILCENT	GUERIN	06 83 14 36 77	lemilcent37@wanadoo.fr	BRASLOU	100 M²	20
LE BEAU MANOIR	AUGUSTO	06 58 01 49 65	eric-augusto@orange.fr	FONDETTES	58 M²	15
O CARRE d'ARGENT	BELLAMIRI	06 11 92 74 87	zohra.bela3700@gmail.com	TOURS	62 m²	16
LE CAFE MARCEL	FOURCAULX	06 35 42 72 40	jenniferfourcaulx@gmail.com	TOURS L'HEURE TRANQUILLE	250 m²	15
AU BON VIN DE TOURAINE	ROUSSEAU	06 63 25 36 87	contactrousseau@orange.fr	AZAY LE RIDEAU	80 m²	20
LE BISTROT DE LA BUILLE	CHEVILLON	06 74 97 34 40	contact@labulleverte.fr	CHARENTILLY	350 m²	80
Cafeteria du Grand Large	GILET	06 67 66 37 40	cafeterialegrandlarge@gmail.com	LOCHES		
LE GRILLON	DESAITS	06 34 32 29 62	desaits@orange.fr	ST PIERRE DES CORPS	40 m²	10
LE SAINT ANNE	DIARD	06 50 12 83 30	diarddavid473@gmail.com	LA RICHE		
LE SOLO	PACHECO	02 47 51 41 44	soloinfos@gmail.com	JOUE LES TOURS	300 M²	75
BISTRO REGENT	DURAIN	06 66 71 92 45	h0684-fb@accor.com	TOURS NORD	140 M²	24
BISTRO DE L'EUROPE	CELIKAN	07 84 34 91 84	bistroeurope37@gmail.com	TOURS NORD	180 m²	24
LE FAISAN	BOURGUEIL	02 47 27 02 08	le.faisan.hotel@orange.fr	ST AVERTIN	220 m²	55
MA PETITE CUISINE	LEHOUX	07 85 83 61 02	mapetitecuisine37@laposte.net	CHARNZAY	52 m²	13
CAMPANILE	BARBIER	06 74 39 09 28	manager.tours.joue@campanile.fr	JOUE LES TOURS	90 M²	23

LA TOQUEE GOURMANDE	GUYOT	06 66 63 40 53	<a href="mailto:dorianeguyot@gmx.fr">dorianeguyot@gmx.fr</a>	MONTLOUIS		
PLANET BOX	ROUSSEAU	07 49 28 28 84	<a href="mailto:planetbox.restaurant@gmail.com">planetbox.restaurant@gmail.com</a>	TOURS	30 m²	8
L'ANTRE VIGNE	MESNIER	02 47 58 55 50	<a href="mailto:sylvie.mesnier6@orange.fr">sylvie.mesnier6@orange.fr</a>	SAZILLY	130 m²	30
RELAIS DE LA MOTHE	de ROCHECHOU	02 47 91 49 00	<a href="mailto:relaisdelamothe@gmail.com">relaisdelamothe@gmail.com</a>	YZEURES SUR CREUSE		
SAVEURS DU BRESIL	AUFRERE	06 64 42 88 46	<a href="mailto:denia37@live.fr">denia37@live.fr</a>	TOURS		
HOTEL AMBACIA	AMAHLI SIHEL	02 47 27 71 17	<a href="mailto:direction.ambacia@arcantel.fr">direction.ambacia@arcantel.fr</a>	ST AVERTIN	129 M²	32
LES PLATANES	GRANDJEAN	06 66 81 60 47	<a href="mailto:direction.platanes.37@gmail.com">direction.platanes.37@gmail.com</a>	NAZELLES NEGRON	130 m²	33
L'OCTROI	FROUFE	02 47 44 26 08	<a href="mailto:loctroi37@laposte.net">loctroi37@laposte.net</a>	ST PIERRE DES CORPS	50 m²	13
L'ESCALE	COUTHON	06 77 09 07 72	<a href="mailto:couthoncecilia@gmail.com">couthoncecilia@gmail.com</a>	PORTS EN VIENNE		
LE PT BISTROT	PICHONNIERE	06 31 09 39 28	<a href="mailto:stephanie.pichonniere@gmail.com">stephanie.pichonniere@gmail.com</a>	TOURS	40 m²	10